

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 1857 Société : Royal Air Maroc

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : Mme NOR Aicha

Date de naissance : 01/01/1950

Adresse : Ag ménage

Tél. : 06 41 45 15 91 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 06/02/2014

Nom et prénom du malade : Mme NOR Aicha Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : AFFECTION RHUMATISMALE

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 06/02/2014

Signature de l'adhérent(e) :

L

2

3

4

5

6

7

8

9

0

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
12.06.2021/24	CS	C2	CE	Docteur LAHLOU LAALI Rhumatologue - Podologue 400, Bd Brahim Roudani Maârif Casablanca 522 25 76 02 / 04

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE DE LA CROIX D'OR N. DADOUN 5, rue Abou Ishak Al Marouni (Maârif) CAPLANCA - TEL: 0522-25.05.77	08/02/24	699,50

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
 DIZI A. 3d Brahim - CASA 23-35 61	06/12/24	B.430 + 1C	60.1, 20 dhs

AUXILIAIRES MÉDICAUX

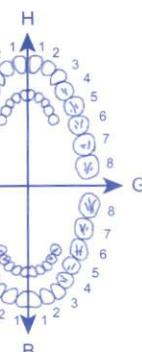
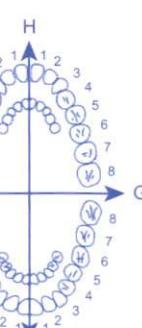
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient									
				COEFFICIENT DES TRAVAUX								
				MONTANTS DES SOINS								
				DEBUT D'EXECUTION								
				FIN D'EXECUTION								
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE											
	<table border="1" data-bbox="1604 896 1845 1048"> <tr> <td>25533412</td><td>21433552</td> </tr> <tr> <td>00000000</td><td>00000000</td> </tr> <tr> <td>00000000</td><td>00000000</td> </tr> <tr> <td>35533411</td><td>11433553</td> </tr> </table> <p>[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession</p>			25533412	21433552	00000000	00000000	00000000	00000000	35533411	11433553	COEFFICIENT DES TRAVAUX
25533412	21433552											
00000000	00000000											
00000000	00000000											
35533411	11433553											
				MONTANTS DES SOINS								
				DATE DU DEVIS								
				DATE DE L'EXECUTION								

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

RHUMATOLOGUE

Diplômée de l'Université de Médecine de Paris

Spécialiste des Maladies des OS, des articulations et des Muscles

Spécialiste en Ostéoporose

Des Rhumatismes Inflammatoires et Maladies Systémiques

MEDECIN PODOLOGUE

Diplômée en Podologie (Maladies des pieds)

اختصاصية في أمراض الروماتيزم

اختصاصية في هشاشة العظام

اختصاصية في الأمراض الباطنية

خريج كلية الطب بباريس

اختصاصية في أمراض العظام والمفاصل والعمود الفقري

اختصاصية في أمراض الأرجل

Casablanca, le :

6/2/24

سمة NOR AICHA

VS - NFS .

Glycémie à jeun

cholestérol totale - triglycérides .

triglycérides

Caémie

ASAT - ALAT

Phosphore

Dr ZIZIA.

400, Bd Brahim

Roudani - CASA

Tél: 0522 23 35 61

MAARIF *

Dr LAILA LAHLOU
Rhumatologue
Podologue
Roudani
Casablanca
0522 25 76 02 / 0522 25 76 04

إقامة الروداني - 400، شارع ابراهيم الروداني الطابق 3، الشقة 5، المعاريف - الدار البيضاء

05 22 25 76 02 / 05 22 25 76 04 ☎

Résidence Roudani - 400, Bd. Brahim ROUDANI - 3 ème étage - Appt.5 - Maarif - Casablanca

☎ 05.22.25.76.02

02/11/24

Docteur Laila LAHLOU

Maladies des Articulations - Os - Muscles

Colonne Vertébrale

SPÉIALISTE EN RHUMATOLOGIE

MÉDECIN PODOLOGUE

Maladies des Pieds

Diplômée de l'Université de Médecine de Paris

Résidence Roudani - 400, Bd. Brahim Roudani

3ème Etage - Appt. 5 - Maârif - Casablanca

Tél. : Cabinet : 05 22.25.76.02 / 25.76.04 - Fax : 05.22.98.15.21

Sur rendez-vous



الدكتورة ليلا لحلو

اختصاصية في أمراض الروماتيزم
العظام والمفاصيل والعمود الفقري

اختصاصية في أمراض الأعصاب
خريجة كلية الطب بجامعة باريس
N. DABOUNI

PHARMACIE DE LA GROUPE D'ASSURANCES
39, Rue Abdeslam Ishak Al Marouini (Maârif)
CASABLANCA - Tél. 05 22.25.76.02 / 25.76.04

الهاتف : 05 22.98.15.21 - 05 22.25.76.02 / 25.76.04

بالموعد

Casablanca, le : 8/2/24 : الدار البيضاء، في :

8/2/24 N° R AÏCHA

56,30



D

Cure

1/me

25 000

N°

298,20

(99,00 x 3)

Lot N° : 0304135
Fab : 06/2023
Per : 06/2026
PPV (Dhs) : 99,40

PPV: 56,30 DH
LOT: 23H09D
EXP: 08/2025

BON FIX



1cp/ mois

x 3 mois

Lot N° : 0304135
Fab : 06/2023
Per : 06/2026
PPV (Dhs) : 99,40

145,10



Cure au do 25

N°

499,50

1000 g / 5
fin rep 1 de m

Lot N° : 0304135
Fab : 06/2023
Per : 06/2026
PPV (Dhs) : 99,40

Docteur LAILA LAHLOU - Podologue
Spécialiste en Rhumatologie
400, Bd. Brahim Roudani
Casablanca
Tél. 0522 25 76 02 / 04

CURCUDOSE
LOT : CA362N
DLUO : 10/2026
PPC : 145.00 DH
PROMOPHYDIS

مختبر التحليلات الطبية المعاريف

LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES MAARIF

Dr. Abderrazzak ZIZI

Pharmacien Biologiste

Diplômé de la Faculté de Pharmacie de Reims



Casablanca le 06-02-2024

Mme NOR Aicha

FACTURE N° A240200111

Récapitulatif des analyses

CN	Analyse	Val	Clefs
9105	Traitemet échantillon sanguin	E25	E
0104	Calcium	B30	B
0106	Cholestérol total	B30	B
0111	Créatinine	B30	B
0118	Glycémie	B30	B
0129	Phosphore minéral	B40	B
0134	Triglycérides	B60	B
0146	Transaminases O (TGO)	B50	B
0147	Transaminases P (TGP)	B50	B
0216	Numération formule	B80	B
0223	VS	B30	B

Total des B : 430

TOTAL DOSSIER : 601.20 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de :
six cent un dirhams vingt centimes



Dr. Abderrazzak ZIZI

Pharmacien Biologiste

Diplômé de la Faculté de Pharmacie de Reims



Casablanca le : 06-02-2024

Mme NOR Aicha

Code : A240200111

Référence : A240200111

Du : 06-02-2024

Prescripteur : Dr LAHLOU LAILA

Normes

Antériorités

HEMATOLOGIE

HEMOGRAMME

Numération Globulaire

Hématies	4.6	M/mm ³	(4.0-5.3)
Hémoglobine	13.5	g/dL	(12.5-15.5)
Hématocrite	43	%	(37-46)
VGM	93	μ ³	(80-95)
TCMH	29	pg	(28-32)
CCMH	31	g/100mL	(30-35)

Formule leucocytaire

Leucocytes	4 510	/mm ³	(4 000-10 000)
Neutrophiles	53	% soit	2 390 /mm ³ (1 500-7 500)
Eosinophiles	1	% soit	45 /mm ³ (<400)
Basophiles	0	% soit	0 /mm ³ (<100)
Lymphocytes	33	% soit	1 488 /mm ³ (1 500-4 000)
Monocytes	13	% soit	586 /mm ³ (200-1 000)

Numération plaquetttaire

Plaquettes	185 000	/mm ³	(150 000-400 000)
Volume Plaquettaire Moyen	9.4	fl	(6.0-11.0)

VITESSE DE SEDIMENTATION

VS 1ère heure

43 mm

(2-21)



مختبر التحاليل الطبية المعريف
LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES MAARIF

Casablanca le : 06-02-2024

Mme NOR Aicha

Code : A240200111

Référence : A240200111

Normes

Antériorités

BIOCHIMIE SANGUINE

Glycémie à jeun	0.90 5.00	g/L mmol/L	(0.70-1.10) (3.89-6.11)
Calcium	99 2.47	mg/L mmol/L	(86-105) (2.14-2.61)
Phosphore	33 1.06	mg/L mmol/L	(25-45) (0.80-1.44)
Transaminase GOT (ASAT)	23	UI/L	(10-45)
Transaminase GPT (ALAT)	12	UI/L	(10-35)
Créatinine	6.30 55.7	mg/L μmol/L	(6.00-12.80) (53.0-113.2)
Cholestérol total	2.09 5.39	g/L mmol/L	(1.30-2.00) (3.35-5.16)

(Normes: Recommandations AMCAR de février 2015)

Triglycérides	0.98 1.12	g/L mmol/L	(<1.50) (<1.71)
---------------	--------------	---------------	--------------------

